

STATEMENT BY BURKINA FASO

MADE 15 JUNE 2004

**AT THE UNITED NATIONS CONFERENCE
ON TRADE AND DEVELOPMENT**

Eleventh Session

**São Paulo, Brazil
13-18 June 2004**



BURKINA FASO

Mission Permanente auprès des Nations Unies
115 East 73rd St.
New York, NY 10021
(212) 288-7515 / 27

**Déclaration de la Délégation du Burkina Faso
à la XIème session de la Conférence
des Nations Unies
sur le Commerce et le Développement**

Prononcé par : S.E.M. Michel KAFANDO
Ambassadeur,
Représentant Permanent auprès des Nations Unies

São Paulo, le 15 juin 2004

(vérifier au prononcé)

Monsieur le Président de la XIème CNUCED;
Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies;
Mesdames, Messieurs les Ministres;
Monsieur le Secrétaire général de la CNUCED;
Mesdames, Messieurs les chefs de délégation;
Mesdames et Messieurs.

Monsieur le Président,

Vous me permettrez de saisir l'occasion qui m'est offerte, pour exprimer aux autorités brésiliennes, au nom de mon gouvernement et de ma délégation, nos sincères remerciements pour l'accueil combien chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée, ici au Brésil, et plus particulièrement dans cette belle ville de São Paulo.

En même temps que nous vous adressons nos félicitations pour votre élection à la Présidence de XIème session,

Nous voudrions aussi rendre hommage à Monsieur Ruben RICUPERO, qui - comme on le sait - est un natif du Brésil, pour l'oeuvre immense accomplie au service de la CNUCED.

La présente session coïncide avec le 40^{ème} anniversaire de notre Institution, un âge de maturité qui oblige à une certaine retrospective des réalisations entreprises. On retiendra ainsi

- la mise en place, en 1968 du système généralisé de préférences;
- l'identification, en 1971 des pays en développement appartenant au groupe des pays les moins avancés;
- la formulation, en 1975 de propositions visant à un traitement plus approprié de la dette des pays en développement;
- l'approbation, en 1976 d'un programme intégré pour les produits de base et l'entrée en vigueur, en 1989 du Fonds commun pour les produits de base;
- l'instauration, en 1989 d'un système global de préférences commercial entre les pays en développement.

Cette liste n'est pas exhaustive et reflète l'ampleur des efforts entrepris par la CNUCED depuis sa création.

Au demeurant, les actions de la CNUCED continuent de participer aux renforcements des capacités dans les pays en développement.

En effet, les différents rapports annuels sur le commerce et le développement, publiés par la CNUCED ont servi de repère aux analystes et aux décideurs politiques, dans leurs efforts pour la promotion d'un développement durable et la lutte contre la pauvreté.

Il convient de relever, entre autres, l'engagement de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés, notamment en matière d'assistance technique dans le cadre de la formulation des stratégies de développement en vue de relever les défis de la mondialisation.

Monsieur Le Président,

Le thème même de cette XI^{ème} session « **Renforcer la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus mondiaux pour la croissance économique et le développement** », vient à point nommé; en ce sens qu'il établit le lien inéluctable entre les engagements de la communauté internationale et leur concrétisation en faveur des pays pour lesquels ces engagements ont été pris.

A la X^{ème} session de la CNUCED, à Bangkok, la principale conclusion retenue était que la globalisation et l'interdépendance avaient ouvert de nouvelles opportunités pour la croissance et le développement de l'économie mondiale.

Mais que constatons-nous aujourd'hui ?

Qu'il devient de plus en plus difficile aux pays en développement de relever le défi des nombreuses difficultés engendrées par cette mondialisation, pour atteindre le développement durable.

Vous me permettrez de souligner la situation plus que dramatique des pays les moins avancés dont la marginalisation ne fait que s'aggraver.

Devant cette triste réalité, mon pays, membre des PMA, voudrait ici réaffirmer son soutien à la Déclaration du Millénaire et inviter la communauté internationale à accélérer sa mise en oeuvre afin d'éradiquer à jamais la pauvreté sur notre planète.

C'est le lieu d'exhorter les pays développés à respecter leurs engagements, notamment en matière d'aide publique au développement.

Naturellement, il y a de notre part, l'exigence de la bonne gouvernance, qui, il est vrai, s'impose désormais à tous les Etats et d'abord à ceux en développement, mais elle ne saurait se réaliser sans des mesures d'accompagnement, telles qu'une plus grande ouverture des marchés à nos produits, une réduction du fardeau de la dette, une augmentation des flux financiers pour la réalisation d'un transfert de technologie et un renforcement des capacités humaines dans nos pays.

Monsieur le Président,

Mon pays accueille avec satisfaction, la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de tenir un sommet sur le développement en 2005. Celui-ci, nous l'espérons, permettra de faire le point des différents engagements pris par la Communauté Internationale et l'état de leur exécution.

Nous attendons de cette Conférence un plus grand engagement des pays industrialisés pour une assistance accrue en faveur du développement. Car, en effet, malgré les énormes efforts accomplis par les pays en développement pour libéraliser leur économie, on constate, hélas, que les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. Ce constat est encore plus amer s'agissant des pays de l'Afrique subsaharienne confrontés à d'énormes difficultés.

Cette rencontre devra également se livrer à un examen minutieux des contingences liées au commerce mondial. En effet, nous restons convaincus qu'un système commercial international bien appliqué peut promouvoir le véritable développement. C'est pourquoi, nous ne pouvons qu'encourager la mise en oeuvre du programme de travail de Doha pour le développement.

Dans le même ordre d'idées, nous devons œuvrer au renforcement du partenariat pour le développement. En tant que pays bénéficiaire, le Burkina Faso salue l'initiative des pays amis qui ont contribué à la mise en oeuvre d'un programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP) en faveur de 16 pays d'Afrique, pour les aider à rendre plus effective leur participation au système commercial multilatéral et à mieux renforcer leurs capacités en matière d'exportation. La CNUCED est une des agences d'exécution qui appuie ce programme.

Le combat que nous menons pour éradiquer la pauvreté passe également par une meilleure rémunération du travail. C'est ce qui justifie ces derniers temps notre combat pour l'élimination des subventions aux exportations notamment pour ce qui concerne la filière coton qui fait vivre plus de 20 millions d'agriculteurs de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Nous pensons qu'une saine application des règles du Commerce international dans le cadre de l'OMC peut contribuer à promouvoir le développement.

C'est sur cet espoir que la délégation du Burkina Faso souhaite un plein succès aux travaux de la XIème CNUCED.

Je vous remercie de votre attention.